

Projet d'aménagement de parcs éoliens en Gaspésie

**Mémoire remis au Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement**

présenté par :

**La Fédération québécoise de la faune
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
(FQF)**

Mai 2005

La Fédération québécoise de la faune

Fondée en 1946, la Fédération québécoise de la faune (FQF) est un des organismes à vocation faunique les plus anciens au Québec. Sa mission est de défendre les intérêts des chasseurs et des pêcheurs sportifs québécois et de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives.

La Fédération compte aujourd'hui près de 220 associations regroupant plus de 150 000 membres répartis dans toutes les régions du Québec. Tous partagent le même désir de pratiquer la chasse et la pêche sportives dans le respect des espèces et des habitats fauniques. En Gaspésie, plus particulièrement, la FQF rassemble un nombre de 25 associations.

Depuis plusieurs années, la FQF s'attarde à démontrer l'importance de la chasse et de la pêche, à la fois en tant qu'outils de gestion de la faune, de même qu'en tant qu'activités légitimes, traditionnelles et appréciées des Québécois. De par sa mission, la FQF est un partenaire privilégié des gouvernements en ce qui a trait à la gestion de la faune et à l'élaboration des lois et des règlements qui régissent les activités fauniques.

Intérêt pour la protection des richesses naturelles et fauniques de la Gaspésie

La Gaspésie est reconnue pour la quantité et la qualité des richesses naturelles et fauniques retrouvées sur son territoire. Que ce soit pour ses paysages, ses nombreux cours d'eau ou pour la qualité exceptionnelle de pêche et de chasse qu'elle offre, la Gaspésie représente un joyau du patrimoine naturel du Québec. Évidemment, l'exploitation de ces ressources constitue pour la Gaspésie un moteur économique de première importance qui doit absolument être préservé.

Conséquemment, il est impératif que les projets de construction de parcs éoliens provoquent le moins d'impacts possibles sur ces richesses. Malgré une certaine diversification de ses activités économiques, la Gaspésie devra toujours pouvoir compter sur les activités liées directement à l'exploitation des ressources fauniques, particulièrement la chasse et la pêche, afin d'assurer la survie de plusieurs communautés. En tant que représentante des chasseurs et des pêcheurs du Québec, et afin d'accomplir sa mission de veiller à la préservation des habitats fauniques, la FQF tient à soulever certaines préoccupations en regard des projets de développement de parcs éoliens au Québec en général, et en Gaspésie en particulier.

Nous voulons toutefois vous informer que nous considérons que la filière éolienne représente selon nous une solution avantageuse pour combler une partie des besoins énergétiques du Québec. Cette avenue nous semble beaucoup plus pertinente que la production thermique d'énergie.

Inquiétudes

Tout d'abord, bien qu'il soit présentement impossible d'affirmer dans quelle mesure, la mise en place de parcs éoliens représente sûrement un risque pour la faune. Que ce soit pour la faune terrestre ou aviaire et même aquatique, des impacts négatifs sont à prévoir, notamment la perte directe d'habitats dans les lieux d'installation d'équipements de production d'énergie éolienne.

Ensuite, il est clair que la construction de structures de si grande taille provoquera une pollution visuelle, à la fois pour les résidents des secteurs concernés mais également pour les utilisateurs du milieu, chasseurs, pêcheurs, villégiateurs ou autres, pour qui la détérioration du paysage peut nuire à la qualité des activités.

De plus, il est connu que les éoliennes engendrent une pollution auditive. La meilleure façon de résoudre ce problème est d'éloigner les parcs des zones d'habitation, donc de les implanter dans des zones de plus grande valeur faunique.

Suggestions proposées

Tout d'abord, la FQF-Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine souhaite que, en toute logique, aucune éolienne ou autres infrastructures connexes ne soient mises en place dans ou près de « milieux sensibles » du point de vue faunique, floristique ou aquatique. C'est à dire les milieux tels que les vasières, les ravages de cerfs de Virginie et d'originaux, les voies de migration des oiseaux ou les tourbières. De plus, l'installation d'un parc éolien pouvant avoir des conséquences sur l'écoulement des eaux, une attention particulière devra être portée à cet aspect, tout comme à celui de la construction des chemins nécessaires pour la mise en place et l'entretien des éoliennes.

Par ailleurs, afin de compenser pour les impacts négatifs qui seront engendrés par l'élaboration et la construction de parcs éoliens, notre organisme considère qu'il serait opportun qu'un montant fixe prédéterminé soit alloué à l'aménagement de la faune pour chaque éolienne qui sera construite. Plutôt que d'établir une redevance, en fonction de la production, qui serait difficile de gérer, nous croyons qu'une somme fixe versée à une fondation à vocation faunique pour chaque éolienne construite éviterait un dédale de procédures administratives qui nuirait à l'utilisation des montants. Tous les fonds versés devraient servir à la conservation et à la mise en valeur de la faune sur le territoire de la Gaspésie.

Bien entendu, nous invitons le gouvernement et les promoteurs à affiner leurs connaissances sur l'impact des éoliennes sur la faune et l'environnement. Les effets du bruit et de la fragmentation d'habitats sur les populations de grands gibiers sont méconnus et mériteraient d'être approfondies. Nous vous le rappelons, certaines espèces fauniques sont d'une très grande valeur pour la Gaspésie et rien ne doit être négligé quant à leur protection.

La FQF-Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'avoir pris connaissance de ses préoccupations et de ses suggestions en regard des projets d'aménagement de parcs éoliens en Gaspésie. Aux yeux des membres de notre Fédération, il est important que ces projets provoquent un minimum d'impacts négatifs sur les richesses fauniques gaspésiennes et que ceux-ci soient compensés par un réinvestissement en faveur de la faune et de ses habitats.